



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL37_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°37/2023
du Conseil communautaire
Séance du 3 avril 2023

Date d'envoi de la convocation = 28 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 60

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Denis BARETTINI, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine DE VERDUZAN à Christine CLERC, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Gérald MISSOUR à Cédric CLEMENTE, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Catherine PECASTAING à Vincent ROUSSELOT, Elian PETITJEAN à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Patrick BERTHOMIEU,

Absents/Excusés : Sébastien BAYART, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Contrat de ville Gard Rhodanien - Programmation 2023

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020.

Vu le Décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanoux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Esprit.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2023,

Considérant les actions initiées par les associations, par la ville et par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Solidarités du jeudi 23 mars 2023,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

D'approuver le tableau de financement pour l'appel à projet 2023 du contrat de ville ci-joint,
D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements du contrat de ville pour la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) correspondant au cofinancement du poste d'ingénierie du contrat de ville,

D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) pour le dossier Atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2023,

D'octroyer les subventions suivantes :

- ✚ 10 000 € à l'association la Maison des Alternatives Solidaires répartis de la façon suivante, 5 000 € pour le projet « épicerie solidaire » et 5 000 € pour « la table solidaire », valorisés au titre des actions en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.
- ✚ 12 000 € à l'association Riposte répartis de la façon suivante, 10 000 € au titre de l'action « Point Ecoute Santé » et 2 000 € au titre de l'action « et si on parlait santé en faveur des habitants des QPV.
- ✚ 1 000 € à l'association PEPS pour l'action Jump vers l'emploi,
- ✚ 1 000 € à l'association Face Gard pour le projet « Mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et de l'information/orientation métiers ».
- ✚ 1 000 € à l'association Coup de pouce avenir pour l'action décode ton code,
- ✚ 1 000 € à l'association Bonjours groupe présence 30 pour des chantiers éducatifs à Pont-Saint-Esprit QPV,
- ✚ 5 000 € au Centre de Jeunes du Tricastin organisme de formation pour ses ateliers sociaux linguistiques pour adultes du Gard rhodanien,

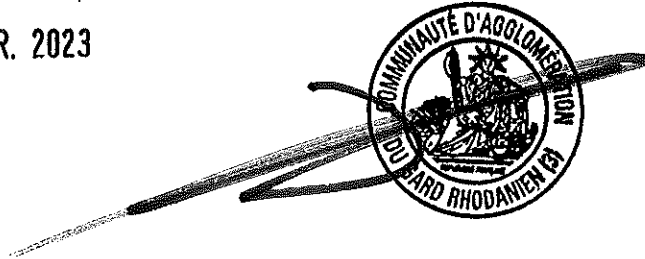
- ↓ 2 000 € à l'Office des Sports Bagnols pour son action Cap sport santé,
 - ↓ 1 000 au centre social Mosaïque pour son action atelier santé, mieux être pour les femmes,
- 1 000 € au CEREGARD pour son action « assurer une meilleure maîtrise de la langue pour favoriser l'autonomie et l'insertion des habitants des QPV,

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 3 avril 2023.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

13 AVR. 2023



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL37_2023-DE